

FORMATION AMBULANCIER

Ambulancier.e, un maillon fort de la chaîne de soins

L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire.

Au sein de la chaîne de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. Il est habilité à réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention.

L'ambulancier exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins et de services spécialisés d'urgence en collaboration avec des équipes pluri-professionnelles.



Crédit photos : iStock

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation en alternance (temps de formation théorique au campus et temps de formation en milieu professionnel).
- Méthodes pédagogiques diversifiées : cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques et gestuels, conduite sur simulateur.



- **Durée formation : 801 heures (23 semaines).**
- **Durée stages : 245 heures (7 semaines).**
- **Durée enseignement théorique : 556 heures (16 semaines).**

CERTIFICATION

**Diplôme d'État d'Ambulancier.e
(niveau III)**

NOS ATOUTS

- Formation courte, diplômante et professionnalisante
- Employabilité immédiate
- Formation ouverte à l'apprentissage
- Apprentissage par simulation
- Collaboration avec les ressources du CHU (expertise pédagogique, terrains de stage...)
- Organisation de temps d'approfondissement et de révisions
- Accompagnement de chaque étudiant dans son projet de formation



EFFECTIFS : 30 places / session

COMPÉTENCES ACQUISES EN FIN DE FORMATION

- Prendre soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre des missions de l'ambulancier.
- Réaliser un recueil de données cliniques et mettre en œuvre des soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence.
- Transporter les patients dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière.
- Entretien les matériels du véhicule et l'installer de façon adaptée au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention.
- Travailler en équipe et traiter les informations liées aux activités de transport, à la qualité/gestion des risques.



MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION



Les modalités d'évaluation sont réglementaires (arrêté du 11 avril 2022).

Le contenu de chaque bloc de compétences est défini par le référentiel de formation : mises en situations simulées, évaluation des compétences en stage et évaluation des compétences en milieu professionnel en situation réelle et simulée.

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt pour valider un module et tous les blocs doivent également être validés.

DÉLAIS ET MODALITÉS D'ACCÈS

- Deux sessions de formation sont organisées chaque année.
Pour plus d'informations (dates des sessions, inscriptions), flashez le QR Code ci-dessous.
- Les épreuves de sélection comprennent une épreuve d'admissibilité et une épreuve orale d'admission ainsi que la réalisation d'un stage d'observation professionnel dans une entreprise de transport sanitaire habilitée par l'Institut de Formation des Ambulanciers.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Pour être admis à suivre la formation, les candidats doivent :

- Avoir un permis de conduire conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité et ne plus être soumis aux restrictions de limitation du permis probatoire : soit être titulaire du permis de conduire catégorie B depuis plus de 3 ans, soit être titulaire du permis de conduire catégorie B depuis plus de 2 ans pour ceux qui ont suivi un apprentissage anticipé de la conduite
- Avoir passé avec succès les épreuves de sélection.



ACCESSIBILITÉ

L'Institut étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap.

Nous vous invitons à nous contacter pour obtenir des informations.

TARIFS

Frais de scolarité : 6000 €

85€ de frais d'inscription au concours

Différentes prises en charge financières sont possibles selon votre situation. Nous vous invitons à vous renseigner auprès des organismes suivant : organismes de fonds de formation (OPCO, TRANSITION PRO, CPF...), Pôle Emploi, votre employeur.



Campus Paramédical

12 Bd Maréchal de Lattre de Tassigny
BP 77908
21079 DIJON Cedex

SIRET : 262 100 076 00310

Directrice : Yamina KROUK

Responsable de formation : Nadia BAPTISTE -
nadia.baptiste@chu-dijon.fr

Secrétariat : Stéphanie SAUREL - IFA@chu-dijon.fr